



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

PRESIDENCE : Mme la Présidente

DELIBERATION N°28

PRESENTS: Mme Sophie JOISSAINS, Présidente ; Mme Brigitte BILLOT; Mme Sylvaine DI CARO; M. Salah-Eddine KHOUIEL; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Clément FREL-CAZENAVE M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; Mme Patricia DIMIER; M. Claude MATHIEU; M. André BENSACKOUN; M. Maurice FABRE; M. Jean-Pierre LANFREY

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): M. Clément FREL-CAZENAVE; Mme Nathalie CHEVILLARD

POUVOIR(S) : Néant

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : DVSA – SANS SOUCI – ELECTION DES REPRESENTANTS A LA
COMMISSION D'ADMISSION**

Par délibération n°34 en date du 23 avril 1999, le Conseil d'Administration avait mis en place une commission d'admission à la Résidence autonomie « le Sans-Souci.

Par délibération n° 43 en date du 29 juillet 2020, le Conseil d'Administration a modifié sa composition.

Il est proposé la composition suivante :

- 2 membres du Conseil d'Administration dont, Le ou la Vice-Président(e),
- Le Directeur Opérationnel ou un représentant de la Direction Générale
- Le Responsable d'Etablissement de la Résidence Autonomie du Sans Souci.

Le Responsable d'Etablissement présente les demandes dans leurs aspects administratif et social.

Les membres de la commission émettent un avis technique, la décision d'admission étant prise par le ou la Vice-Président(e). Les refus font l'objet d'une motivation.

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles
Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement

Vu la délibération n°34 du 23 avril 1999,

Vu la délibération n°43 du 29 juillet 2020,

Vu la délibération n°9 du 26 février 2025.

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres :

Considérant la nécessité de désigner les membres Commission d'Admission de la Résidence Autonomie « le Sans-Souci »,

DECIDE

➤ **DE FIXER** la composition de la Commission d'Admission de la Résidence Autonomie « le Sans-Souci » comme suit :

- 2 membres du Conseil d'Administration, dont le ou la Vice-Président(e),
- Le Directeur Opérationnel ou un représentant de la Direction Générale
- Le Responsable d'Etablissement de la Résidence Autonomie du Sans Souci.

➤ **DE PROCEDER** à l'élection des deux représentants titulaires au sein de la Commission d'Admission de la Résidence Autonomie « le Sans-Souci », les personnes ci-dessous nommées :

- Madame Brigitte BILLOT
- Madame Sylvaine DI CARO

➤ **DE PROCEDER** à l'élection du représentant suppléant au sein de la Commission d'Admission de la Résidence Autonomie « le Sans-Souci », la personne ci-dessous nommée :

- Monsieur Maurice FABRE

Vote : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Madame Sophie JOISSAINS



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture le 06/05/26
et de la publication le 06/05/26.